

# **CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION DE SERVICES (pour Particuliers)**

V2.0 : En vigueur au 20/01/2020

Séance individuelle en cabinet et / ou à domicile

Les conditions générales de vente présentent les droits et obligations de la Micro-entreprise Agathe ROELENS - Pleinétude spécialisée dans les Thérapies émotionnelles et corporelles, 29 rue Berckem, 59200 TOURCOING, SIRET 880 195 466 00011, exerçant au Centre Libéal, 30 rue des Moissons, 59520 Marquette-Lez-Lille, ci-après désigné par le terme "Nous" ou par sa dénomination d'une part, et toute personne physique agissant dans le cadre d'une activité non professionnelle ci-après désigné par le terme "Client"

## **Article 1 : OBJET**

Les présentes conditions visent à définir les modalités dans lesquelles Nous accomplirons nos prestations suite à la demande expresse du Client. Les présentes conditions générales pourront être complétées, si besoin est, par des conditions particulières, qui dans ce cas seront annexées.

## **Article 2 : L'ACCEPTATION**

Les présentes conditions s'appliquent dès l'acceptation et la signature par le Client du devis, que celui-ci soit gratuit ou payant. Elles seront mises à disposition du client au dos du devis.

Les présentes conditions s'appliquent également dès le premier rendez-vous du client dans le cabinet de consultations ou à domicile. Les présentes conditions lui étant auparavant transmises par email ou voie postale.

## **Article 3 : CONDITIONS RELATIVES AU CLIENT**

Nos Clients devront être majeurs et capables, disposer de pleine capacité juridique ; Nous nous adressons exclusivement aux non-professionnels.

Nos Clients peuvent être mineurs à partir de 16 ans, dans ce cas c'est la capacité juridique du ou des tuteurs légal(aux) qui est indiquée.

## **Article 4 : NATURE DES PRESTATIONS, DATE ET LIEU DE LA PRESTATION**

Les prestations que Nous fournissons ont pour but de répondre à un besoin de mieux-être, d'outils de développement personnel, d'écoute, de thérapies émotionnelles et corporelles. Nous assurons entre autre des prestations d'exercices de respiration, d'hypnose, de sophrologie, d'art-thérapie, de méditation, de thérapies cognitivo-comportementales, de biofeedback de cohérence cardiaque, de conseil au travers d'un ou de plusieurs rendez-vous.

Cette liste n'est pas exhaustive et Nous nous réservons le droit, d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service, si Nous le jugeons nécessaire, le Client sera informé de ces modifications si elles ont un impact sur lui.

Nous intervenons uniquement suite à une demande du Client, au Centre Libéal, 30 rue des Moissons, 59520 Marquette-lez-Lille ou au domicile du Client si celui-ci ne peut pas se rendre au Centre Libéal. La date et le lieu d'exécution des prestations sont convenus au préalable d'un commun accord par téléphone, sms ou email entre Nous et le Client.

## **Article 5 : DEVIS PRÉALABLE**

A la demande du Client, un devis gratuit pourra être établi. Ce devis précisera les coordonnées du Client, le détail de la ou des prestation(s), le détail du ou des produit(s) nécessaires ainsi que le coût total de l'intervention exprimé hors taxes et toutes taxes comprises. Le devis sera valable 1 mois, durant lequel le Client pourra choisir de ne pas contracter ou de contracter.

## **Article 6 : ACCEPTATION DU DEVIS**

Suite à sa réalisation, le Client devra, s'il accepte la mise en œuvre de la prestation, signer le devis. Ce devis fixera le lieu, la date, les modalités, la durée et le prix de la prestation à réaliser. Il listera le matériel nécessaire à l'exécution de la prestation

## **Article 7 : TARIFS APPLICABLES**

Les tarifs applicables aux prestations de Agathe ROELENS - Pleinétude seront portés à la connaissance du Client avant toute intervention via téléphone, sms, email, site internet ou devis préalablement rempli et signé (si demandé par le Client).

Tout devis préalablement établi sera valable pour une durée d'un mois, les prix s'entendent nets, TTC sur la base des tarifs en vigueur.

Pour une consultation d'environ 1 heure, 60 euros

Pour un pack de 5 consultations d'environ 1 heure chacune, 270 euros (4 séances à 60 euros et la cinquième à 30 euros)

Dans le cas de séance(s) à domicile, nos déplacements dans un rayon de 10km autour du Centre Libéal à Marquette-lez-Lille sont inclus dans le prix total de la prestation. Au-delà, un forfait déplacement supplémentaire sera appliqué d'un euros TTC du kilomètre.

## **Article 8 : PAIEMENT**

Le paiement de la prestation se fera comptant à la fin de chaque intervention en cabinet ou à domicile, soit en espèces, soit par carte bancaire.

En cas de devis et sauf mention contraire sur le devis, aucun acompte ne sera demandé. Si précisé, un acompte correspondant à 30% du montant de la prestation sera exigible dès la signature du devis, les sommes restantes seront à régler par le client dès la fin de l'intervention, soit en espèces, soit par carte bancaire.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'acheteur au-delà du délai fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard d'un montant d'une fois le taux d'intérêt légal en vigueur du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur la facture seront automatiquement et de plein droit sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'acheteur.

## **Article 9 : MODIFICATION DE RENDEZ-VOUS, ANNULATION, RETRACTATION**

Le Client dispose d'une possibilité de modification de date ou d'annulation de sa ou ses séance(s) individuelle(s) sans qu'aucun paiement ne lui soit demandé si cette annulation ou cette modification est faite au moins 72 heures avant l'heure prévue de la séance individuelle. Passé ce délai, le Client pourra modifier ou annuler la date de sa séance individuelle, une indemnité de modification ou d'annulation de 30 euros sera due.

En cas de devis et en vertu de l'article L121-20 du code de la consommation, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 14 jours dès la signature du devis. Dans le cas d'une rétractation intervenant en dehors de ce délai, le Client perdra l'acompte versé (si un tel dispositif a été mis en place)

## **Article 10 : LIMITES D'INTERVENTION**

Nous nous réservons le droit de refuser et / ou cesser l'exécution de toute Prestation convenue si :

- Nous jugeons que les conditions de travail risquent de mettre en danger notre sécurité ou celle d'autrui.

- La demande du Client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans le cas d'un refus d'intervention ou d'une cessation de la prestation de Notre part, aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé par le Client.

#### **Article 11 : OBLIGATIONS DU CLIENT**

Le Client s'engage à mettre à disposition de Agathe ROELENS - Pleinétude tous les moyens et informations nécessaires pour la réalisation des prestations définies dans les conditions et délai convenus.

En outre, le Client s'engage à régler le prix de la prestation suite à son exécution dans les conditions prévues à l'article 8.

#### **Article 12 : RESPONSABILITE**

Les prestations que Nous réalisons ne sont soumises qu'à une simple obligation de moyens et non à une obligation de résultat.

Il est convenu que Notre responsabilité peut être engagée uniquement pour les dommages directs et prévisibles résultant d'une commande. Est exclue l'indemnisation des dommages indirects subis par le Client. Nous ne serons en aucun cas responsables des dommages causés par une éventuelle inexécution par le Client de ses obligations.

#### **Article 13 : FORCE MAJEURE**

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de Agathe ROELENS - Pleinétude.

Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté d'Agathe ROELENS - Pleinétude et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de l'élaboration ou de la livraison des prestations.

Constituent notamment des cas de force majeure, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche d'Agathe ROELENS - Pleinétude ou celle de l'un de ses fournisseurs, partenaires, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transport de la fourniture d'énergie, de matériels et biens nécessaires au bon déroulement d'une séance individuelle.

Dans de telles circonstances, Agathe ROELENS - Pleinétude préviendra le Client, par écrit, sms ou email et ceci dès que ces circonstances seront portées à Notre connaissance. Le contrat liant Agathe ROELENS - Pleinétude et le Client étant suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu par Agathe ROELENS - Pleinétude et le Client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

#### **Article 14 : GARANTIE**

Le matériel éventuellement acheté par le client lors de la prestation est couvert par une garantie légale à compter du jour figurant sur la facture dans la mesure où le Client n'apporte aucune modification.

#### **Article 15 : CONFIDENTIALITE**

Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangée dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat ainsi qu'après son échéance.

#### **Article 16 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le Client garantit que l'exécution de la prestation ne sera pas constitutive d'une contrefaçon ou d'une violation des droits d'un tiers. Le Client déclare qu'il dispose notamment des droits et licences pour les images, logos, dessins... qui seront utilisés pour la réalisation de la prestation.

Tous les documents fournis dans le cadre de l'exécution de la prestation sont destinés à l'usage personnel du Client, celui-ci s'engage à restituer en parfait état et à notre demande tous les documents qui lui ont été confiés pour la réalisation de la prestation si nous lui en faisons la demande.

#### **Article 17 : CLAUSE DE MEDIATION A LA CONSOMMATION**

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre entreprise a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION.

En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

<http://cnpm-mediation-consommation.eu>

ou par voie postale en écrivant à :

CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION

27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND

#### **Article 18 : CLAUSE LIBÉRATOIRE**

A défaut de paiement à l'échéance, la vente pourra être résolue de plein droit 7 jours après une simple mise en demeure de payer rappelant les termes de la présente clause et demeurée infructueuse, sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité judiciaire, ceci sans préjudice des dommages - intérêts pouvant être réclamés à l'acheteur.

#### **Article 19 : RESERVE DE PROPRIETE**

Nous nous réservons la propriété des produits vendus (type capteur de fréquence cardiaque) jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et en intérêts. A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, Nous pourrions reprendre les produits, la vente sera résolue de plein droit si bon semble à Agathe ROELENS - Pleinétude et les acomptes déjà versés nous resteront acquis en contrepartie de la jouissance des produits dont aura bénéficiés le Client.

#### **Article 20 : LOI APPLICABLE**

Les litiges découlant de l'application des présentes conditions relèvent du droit Français.

#### **Article 21 : INDEPENDANCE DES CLAUSES**

Si une disposition quelconque du contrat devait être annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes du contrat n'en serait pas affectée. Dans ce cas, les parties devront, si possible, remplacer cette disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des présentes CGV.

A défaut ou si l'économie générale des CGV s'avérait fondamentalement bouleversée, les parties pourraient, d'un commun accord formalisé par écrit constater la résiliation des présentes dans leur intégralité